



Heure Supplémentaire que faire ?

Par **tocdemac**, le **22/07/2015** à **22:19**

Bonjour,

J'ai déjà posé mes questions mais j'aimerais avoir plus de renseignements ainsi que des confirmations.

Voilà je suis en CDD (Contrat Professionnel en licence), normalement je dois faire 35h

Malheureusement je ne les fais pas, j'ai mon directeur qui m'a pris a part dans son bureau pour me faire comprendre que les heures s'était pas important mais le travail oui... Il m'a demandé de faire des heures mais de faire 35h en plus de l'école, je suis même monté à 65h sur une semaine en combinant le travail + l'école.

J'ai pu récupérer quelques heures mais pas complètement quand j'avais un rendez-vous ou autres... mais pas tout de plus mes heures du samedi à l'école n'était pas comptabilisée.

Je pointe tous les jours matin entre les midi et le soir. Mais par contre je n'ai aucune preuve.

Ma question est ?

Qu'est que je peux faire ?

P.S : Ils m'ont proposer un contrat dont j'ai refusé

Cordialement,

Par **P.M.**, le **23/07/2015** à **12:59**

Bonjour,

Je pensais que pratiquement tout avait été dit dans [ce sujet...](#)

Normalement, vous devriez avoir accès à l'enregistrement de vos pointages...

Vous pourriez essayer de vous rapprocher de l'Inspection du Travail...

Par **P.M.**, le **30/07/2015** à **18:52**

Bonjour,

La durée maximale de travail, incluant le temps passé en formation, dans le cadre d'un contrat de professionnalisation n'est pas liée aux maximales autorisées mais ne peut excéder la durée hebdomadaire de travail pratiquée dans l'entreprise suivant l'[art. L625-10 du Code du Travail](#)...